

Québec, le 4 mars 2008

Objet : Crédit d'impôt – Programme Carrefour de
la nouvelle économie
N/Réf. : 08-001148

La présente est pour faire suite à votre lettre que nous avons reçue le ***** et dans laquelle vous nous demandez si ***** , ci-après désignée « Mère », peut se prévaloir des mesures fiscales relatives à la réalisation d'activités déterminées dans le centre de la nouvelle économie situé ***** , ci-après désignées les « mesures CNE ».

Selon les faits soumis, Filiale est une société œuvrant dans le CNE ***** qui se qualifie à titre de société déterminée et pour laquelle une attestation d'admissibilité a été obtenue d'Investissement Québec. Filiale est une filiale entièrement contrôlée par Mère.

Il est envisagé de liquider Filiale afin d'amalgamer les activités de comptabilité et de services de la paye au sein de Mère. Quant aux activités déterminées, elles continueront d'être réalisées par Mère dans les locaux qu'utilise Filiale et qui sont présentement situés *****.

Vous nous demandez si Mère pourra, à l'instar de Filiale, se prévaloir des mesures CNE.

L'une des conditions qu'une société doit rencontrer afin de pouvoir se prévaloir de telles mesures est qu'elle se qualifie de société déterminée, au sens donnée à cette expression au premier alinéa de l'article 1029.8.36.0.17 de la *Loi sur les impôts* (L.R.Q., c. I-3). Or, l'une des conditions de qualification de société déterminée est l'obtention d'Investissement Québec d'une attestation

- 2 -

indiquant qu'elle réalise ou peut réaliser au cours d'une année d'imposition, dans un site désigné, une activité déterminée relativement à ce site.

Par conséquent, en considération de la réorganisation corporative envisagée par Mère et Filiale, laquelle consiste en la liquidation de cette dernière, il y aurait lieu pour Mère de formuler auprès d'Investissement Québec, dans la foulée de cette réorganisation, une demande d'attestation d'admissibilité.

Nous vous prions d'agréer, *****, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Service de l'interprétation relative
aux entreprises